

**CONSEIL DU BUREAU
DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L' AISNE**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

SEANCE DU 16 OCTOBRE 2024

L'AN 2024, le 16 OCTOBRE, les membres du Bureau de l'Office Public de l'Habitat de l'Aisne se sont réunis au lieu ordinaire des séances.

Etaient présents :

**MM. GRZEZICZAK, Président, et RAMPENBERG, Vice-Président.
MM. CREMONT, DELHAYE et LIEZ, Mme MARICOT, Administrateurs.**

Pouvoir : M. MUZART, Administrateur, à M. GRZEZICZAK

Assistés de : M. DOURLIN, Directeur Général.

Mmes BEGAT, MOINAT et PLANCKAERT, MM. ROBERT et TOMBOIS, Directeurs de services.

Mme PESCE, Chargée des Politiques Locales.

Début de séance à 10 h 00 – le quorum étant atteint, sous la présidence de Monsieur Freddy GRZEZICZAK, Président.

ORDRE DU JOUR

CRECY-SUR-SERRE – SITE DES COUTURELLES – CONSTRUCTION D'UNE VINGTAINES DE LOGEMENTS LOCATIFS – LANCEMENT DES ETUDES DE FAISABILITE

La commune de Crécy sur Serre a sollicité l'OPH de l'Aisne pour engager des études sur un terrain situé au lieudit des Couturelles classée en zone 1AU du PLU.

Le Comité de pré-engagement du 16 Mars 2023 s'est prononcé en faveur d'un projet de construction d'une vingtaine de logements locatifs individuels.

L'étude de capacité réalisée a confirmé ce potentiel ; toutefois il convient de poursuivre les études afin d'affiner les orientations finales, d'en déterminer le coût et le plan de financement.

Ainsi à l'instar de toutes les opérations menées par l'OPH de l'Aisne une contribution sera sollicitée auprès de la collectivité (commune ou communauté d'agglomération) à hauteur de 2,5 % du prix de revient (commune de moins de 5000 habitants) sous quelque forme que ce soit (terrain, équipements, participation financière).

Au vu de ce préambule il y a lieu :

- d'engager les études nécessaires à la réalisation de cette opération
- de passer un contrat de maîtrise d'œuvre et passer des commandes diverses
- et de signer tous les actes relatifs à la bonne exécution du montage de cette opération.

Il est proposé au Bureau d'autoriser le Directeur Général à :

- lancer les études nécessaires à la réalisation de cette opération
- passer un contrat de maîtrise d'œuvre et des commandes diverses
- effectuer toutes les démarches et signer tous les actes relatifs à la bonne exécution de ce projet.

Le Bureau sera ensuite sollicité pour valider le montage et le bilan financier de cette opération.

A l'appui des informations complémentaires données, le Bureau, à l'unanimité des votants, donne son accord aux propositions ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus.

Le Président,
Freddy Grzeziczak.

